

DELIBERATIONS

L'an deux mil treize, le vingt-cinq janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mr BISSONNIER Dominique, Mr DESMARD Olivier, Mme ROUGET Nathalie, Mr OYON Jean-Louis, Mme BLASZCZYK Josiane, BOUAOUIT Geneviève et Mr MILLEROT Emmanuel.

Etaient absents : Mme PICARD Sylvie, Mr JEANDAUX Christophe, Mr ROBIN Jean-Luc (procuration à Mr MILLEROT), Mme BLOT Séverine (procuration à Mme ROUGET) et Mme BOILEAU Patricia (procuration à Mr GAUTHERON).

Secrétaire de séance : Mr DESMARD Olivier

La séance a été publique.

* * * * *

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2013/0001 ELODIE

Le Maire fait le point de l'avancement du dossier ELODIE :

- le dossier de permis de construire est à l'instruction : quelques petites modifications (textes et notices surtout) sont à faire
 - une extension du réseau est à prévoir pour rapprocher la borne d'incendie la plus proche de 20 m environ (devis demandé au SIAEPA)
 - permis modificatif éventuel (décision en cours) pour intégrer la structure en béton (au lieu du bois initialement prévu) et modifier les gradins escamotables (augmentation du nombre et suppression du sas)
 - le dossier de consultation des entreprises est à l'instruction à Nièvre Aménagement (manque les lots plomberie et électricité et quelques compléments de pièces écrites) : lancement consultation prévue deuxième quinzaine de février
 - il apparait nécessaire de compléter l'étude de sol (G11) réalisée au stade de l'esquisse par le bureau GINGER par une étude "G12" (Nièvre Aménagement a pris contact avec GINGER)
 - la puissance électrique à prévoir est de 200 KVA et nécessite une ligne dédiée pour ELODIE : devis en cours d'établissement par ERDF / EDF / SIEEEN
 - financement : toujours en attente de la réponse du Conseil Général et de la Région Bourgogne. Une réunion du CLEP (Comité d'Evaluation du Programme) est prévue au Pays le 21/02
 - convention de Co-maîtrise d'ouvrage avec la CCSN : il faudra préciser les modalités de règlement des marchés, chaque entité devant régler directement les entreprises pour bénéficier de la DRTE (à vérifier).
 - il est à établir et transmettre à ABW le plan des réseaux eaux pluviales, eaux usées, eau potable, électricité, auxquels sera raccordé le bâtiment ELODIE.

Le Conseil valide toutes ces dispositions et mandate le Maire pour en poursuivre la mise en place.

2013/0002 RELAI ASSISTANTES MATERNELLES / ATELIER EVEIL

Le questionnaire relatif à l'ouverture d'un atelier d'éveil, rattaché au Relai Assistantes Maternelles de Decize et animé (conformément au souhait explicite de la CAF) par le Centre Socioculturel Les Platanes (CSCP), a été retourné par 11 parents représentant 19 "petits (moins de 6 ans).

Ce "succès" (car d'autres parents éventuellement intéressés n'ont sans doute pas répondu) a conduit à mettre en place l'atelier d'éveil dès cette année (dans le local de la Salle Récréative) sans attendre le bâtiment ELODIE, pour réaliser une première phase expérimentale.

► Des réunions avec le CSCP ont permis de définir

- une liste de matériels et équipement à acquérir pour compléter l'équipement de la garderie (estimation à 835 €)
- une liste de jeux et de jouets (estimation 425 €)
- une liste de matériels pour les activités manuelles (estimation 300 €)

Une participation de la CAF (40 %) à ces achats sera demandée par la Commune.

► Un budget annuel de fonctionnement a été établi par le CSCP : il s'élève à 3707 € (dont 2476 € pour les charges du personnel d'animation du CSCP).

Une participation de la CAF peut également être sollicitée dans le cadre du contrat CEJ « enfance jeunesse ».

► Quelques problèmes administratifs (liés au rattachement au RAM de Decize mais avec animation par le CSCP) sont apparus : une réunion est prévue le 11 janvier avec toutes les parties pour régler les problèmes, le Maire de Decize ayant déjà donné son accord au rattachement administratif de l'atelier d'éveil au RAM.

► L'atelier ouvrira en principe les mercredis matins tous les quinze jours de 9h45 à 11h45 ; la fréquentation idéale est de 8 enfants + 8 parents par atelier.

Le Conseil valide toutes ces options, mandate le Maire pour signer une convention reprenant les éléments ci-dessus avec le CSCP, et donne son accord à l'achat des petits matériels, équipements et jeux précités ; il donne son accord à l'inscription au budget des sommes correspondantes et mandate le Maire pour demander les participations évoquées auprès de la CAF.

2013/0003 CANTINE

Des disparitions inexplicables sont constatées à la cantine dans les réserves de nourriture, qui servent à régler quelques problèmes d'intendance lorsque nécessaire.

SOGIREST a été interrogée : ni son équipe ni son fonctionnement n'ont changé. Dans un premier temps la serrure a été changée et les clefs mises "sous contrôle vigilant".

2013/0004 SIRPDS

La Présidente du SIRPDS, Sylvie DESCREAUX, a donné sa démission, pour raisons de santé. L'intérim de la Présidence, jusqu'à nouvelle élection, sera assuré par Séverine BLOT (Vice-présidente).

2013/0005 DETR

Le Maire propose au Conseil de présenter au financement de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (ancienne DGE) les dossiers suivants dans l'ordre de préférence ci-dessous :

- remplacement du matériel informatique de la cyber base (deux phases)
- extension réseau SIAEPA pour la protection incendie d'ELODIE
- assainissement pluvial entrée Bourg

2013/0006 CHASSE MAISON ROUGE

Le Maire évoque l'incident survenu le 05 janvier 2013 lors d'une chasse organisée sur le territoire du château de Rosières, et qui a entraîné un tir malencontreux sur une parcelle de terrain appartenant à la Commune et louée au Centre Equestre de Maison Rouge.

Il explique, sur la base du plan cadastral, l'aspect "géographique" du problème, et les raisons pour lesquelles il a été amené dans un premier temps à déposer une "main courante" à la Gendarmerie, et dans un deuxième temps une plainte auprès de l'Office National de la Chasse, venu le solliciter en Mairie. Le courrier, le plan cadastral et la main courante sont consultables en Mairie, ainsi que les délibérations de décembre 2001 et janvier 2002 du Conseil Municipal de Sougy autorisant l'Amicale de Chasse de Sougy à organiser des battues sur les "îles de Maison Rouge".

Le Maire expose par ailleurs les raisons pour lesquelles l'accord du Conseil Municipal n'a jamais été régularisé par un bail, la tacite reconduction de l'accord étant confirmée par le versement de loyers par l'Amicale de Chasse de Sougy. Certains membres du Conseil s'étaient en effet montrés réservés à l'idée de contracter un bail à long terme.

Le Maire propose que cette réserve soit levée, puisque depuis 12 ans, le partenariat avec l'Amicale a montré son bon fonctionnement, et qu'aucune utilisation particulière des îles de Maison Rouge n'est envisagée ; il est évident que la situation juridique claire qu'apporterait le bail serait préférable, comme vient de le montrer l'incident récent.

Le bail devra bien sûr prévoir des clauses précises sur le cadrage des battues organisées par l'Association, et surtout la cohabitation avec les activités du Club équestre, dont le fonctionnement – et donc la fréquentation – peuvent être gravement perturbés par la promiscuité avec le territoire de chasse.

Le Conseil donne son accord à la mise en place d'un bail de 3 ans reconductible aux conditions financières actuelles (300 € pour 52 ha) qui sont inférieures à celles du "marché" voisin, mais concernent une surface "chassable" beaucoup plus réduite.

2013/0007 REPRISE DU ROYAL RABAT

Le Maire présente aux conseillers le projet de reprise de l'exploitation du "Royal Rabat" par Maryse ROBIN, articulé autour d'un produit "d'appel" (crêpe bretonne consistante) et d'un plat du jour "classique" familial.

Elle envisage aussi une réouverture du Multiservices, des animations thématiques, un partenariat avec la Bibliothèque et la cyber base, peut-être une offre de services à domicile, ... Son curriculum vitae et sa motivation, comme son implantation familiale dans la Commune, sont des atouts réels.

Par contre sa situation patrimoniale ne lui permet pas d'investir dans la reprise du matériel de l'exploitant précédent.

Le Maire a établi un "business plan" (disponible en Mairie) qui montre que le projet est viable si la fréquentation tourne autour d'une vingtaine de couverts par jour.

Mais il faudrait que le Conseil Municipal investisse dans le matériel et les équipements (soit à reprendre après validation du matériel réellement nécessaire et négociation avec A. ISTEMBOULI, soit par acquisition de matériel neuf). En contrepartie, le matériel ferait l'objet d'un loyer complémentaire calculé sur la base d'un amortissement sur 10 ans et sans intérêt (compte tenu de l'utilité que présente pour la Commune la continuité du Relai Poste, qui est un service public prioritaire).

Les contacts déjà pris avec le Pays Nevers Sud Nivernais, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (organisateur de plusieurs stages obligatoires avant la reprise) et Pôle Emploi laissent penser que des aides financières pourraient être mises en place.

Par contre aucun arrangement ne semble possible avec la Poste pour transformer le « Relai Poste » actuel en « Agence Postale Communale », ce qui faciliterait le règlement du problème financier (à vérifier) !

Le Conseil donne son accord

- à la poursuite de l'instruction du projet avec l'intéressée et les différents partenaires concernés
- au principe de l'achat de matériel et d'équipement (de préférence neuf, sauf le bar et ses équipements) et à l'amortissement de cet achat par un loyer calculé sur 10 ans et sans intérêt
- à la présentation par Maryse ROBIN de son projet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2013/0008 ECOLE

Le Maire fait part au Conseil de la visite de M^{me} GIEN, Inspectrice de l'Education Nationale, qu'il a reçue avec M. THEVENARD, Maire de Druy-Parigny, le 14 janvier : les effectifs scolaires prévus à la rentrée (73 élèves) sont insuffisants pour justifier le maintien de 4 classes dans le RPDS de l'Ecole Druy-Sougy pour l'année scolaire 2013/2014.

Le constat est aggravé d'une part par la décroissance continue des effectifs (80 en 2011, 76 en 2012) et par les écarts anormalement élevés entre les prévisions en cours d'année et la réalité des effectifs à la rentrée (-10 en 2011, -8 en 2012), qui montre nettement une désaffection des parents d'élèves (la démographie des Communes étant au contraire en croissance).

Cette décision, si elle est maintenue, aggravera encore la qualité de l'enseignement (cohabitation de plusieurs niveaux dans chaque classe, augmentation des effectifs par classe),

ce qui nuira au cursus scolaire des enfants et à leur préparation à l'entrée au Collège, dissuadera encore plus les parents de scolariser leurs enfants dans l'Ecole des deux Communes, et finalement nuira à leur attractivité.

Cette situation est d'autant plus regrettable que la suppression d'une classe est totalement liée à la baisse de la fréquentation, et non à des restrictions d'effectifs, la Nièvre ayant été "bien traitée" par l'Académie de Dijon dans l'établissement de la carte scolaire 2013.

Le Maire a entrepris la mobilisation des parents et de la FCPE (courriers, réunions, mise en place d'une aide aux devoirs) en concertation avec la Directrice de l'Ecole (mais qui a une obligation de réserve sur le sujet) et l'Inspection de l'Education Nationale, avec l'objectif de faire remonter le niveau des effectifs scolaires à la prochaine rentrée (dialogue avec les parents) et d'en faire une évaluation précise et crédible.

Par ailleurs, le Maire expose au Conseil les conditions de la réforme de rythmes scolaires (loi PEILLON) envisagée par le gouvernement dès la rentrée 2013, avec une possibilité de dérogation jusqu'à 2014.

Une aide financière (50 € par élève) est prévue en cas d'acceptation, mais à ce jour uniquement sur l'année 2013. Mais la réforme coûtera entre 100 et 150 € par enfant et par an (d'après les données circulant ici ou là), ce qui laissera un coût important à la charge des Communes (ouverture de la garderie le mercredi matin, animation d'activités périscolaires à rémunérer, ...).

Dans le cas de Sougy, on peut imaginer que certains parents reprendront leurs enfants dès la fin des cours (15h30) et que le nombre d'enfants supplémentaires à accueillir en garderie, ou en activités périscolaires sera limité.

Un complément d'information sur la réforme (actuellement encore mal définie) sera sans doute disponible dès février 2013.

Dans l'immédiat, et en première approche, sans préjuger de la position que prendront les parents d'élèves, un tour de table fait apparaître une nette majorité pour demander une dérogation et repousser l'application de la réforme jusqu'en 2014.

2013/0009 **RECENSEMENT**

Les opérations de recensement de la Commune, confiées par l'INSEE à Liliane PORADA et Marie-Christine CHAUSSIN ont débuté le 17 janvier et dureront jusqu'au 16 février, après que les habitants en aient tous été informés par courrier.

2013/0010 **AMENAGEMENT PLACES DE L'EGLISE ET PLACE DU MARRONNIER**

Le Maire présente au Conseil les plans d'aménagement des deux places du bourg (Eglise et Marronnier) proposés par le bureau d'études SAFEGE (travaux à réaliser par la CCSN).

La variante (une seule voie centrale) pour la Place des Marronniers ne peut être retenue du fait de l'obligation de pouvoir ménager la possibilité d'un demi-tour pour les autocars. La solution retenue permet une traversée en double sens de la place pour les véhicules et en toute sécurité, tout en garantissant un nombre significatif de places de parking.

Sur la Place de l'Eglise, le quai à prévoir à l'arrêt du bus sera limité à la longueur d'un autocar, ainsi que les barrières de sécurité, afin de garantir une bonne fluidité des entrées /

sorties du parking et aussi de conserver un large accès à l'Eglise (véhicules des pompes funèbres).

Le Conseil valide ces options et mandate le Maire pour assurer la programmation des travaux par la Communauté de Communes du Sud Nivernais à l'été 2013.

2013/0011 SIOM

Le Maire fait le point des travaux de la Commission de fonctionnement : dépôt sauvages, modifications ISUZU, Achat à prévoir d'un autre camion neuf bi-compartmenté, broyeur pour déchets verts, installation d'une géolocalisation GPS de véhicules pour optimiser les trajets des tournées, exploitation de la pointeuse, travaux salle de pause,

Une commission paritaire sera mise en place pour améliorer le dialogue social et évoquer les sujets concernant plus particulièrement le personnel : douche, tournées, polyvalence, congés, fiche de poste, règlements, ...

2013/0012 PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS

Le Maire rend compte au Conseil de la journée d'échanges intervenue le 14 décembre 2012 sur l'avenir des Pays. Les intéressants débats ont fait apparaître le rôle important que devrait continuer à jouer les Pays, au demeurant peu coûteux (si leur taille reste raisonnable) pour optimiser les investissements nécessaires au bon équilibre entre le monde urbain "riche" et le monde rural "pauvre", qui n'a pas les moyens financiers de son attractivité, pourtant réelle par rapport à une ville de plus en plus stressante et chère. C'est toute la problématique de l'Aménagement du territoire qui est posée au Pays, qui assure un rôle de "veille" et de bureau d'études collectif, associant largement la Société civile, et très à l'écoute de la population pour identifier les problèmes de la vie concrète des habitants et y apporter des réponses, concertées avec les élus.

Le Pays se mobilise notamment sur le tracé de la ligne TGV (participation du Maire avec la Région Auvergne au positionnement de la future gare à positionner impérativement du côté de Saincaize / Magny-Cours mais surtout pas à mi-chemin de Bourges !), l'accueil de médecins (éventuellement salariés) dans des cabinets de groupe, l'étude préalable à la révision du projet stratégique et d'Aménagement territorial du Pays Nevers Sud Nivernais (SCOT).

2013/0013 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le Maire fait le point sur l'avancement des dossiers de la Communauté de Communes du Sud Nivernais :

- DETR : Jonction III et Z.I. Lucenay en bonne voie
- Bilan 2012 : conforme aux prévisions
- Achat à envisager pour 2013 d'une camionnette allongée et haute, type Trafic, (20 000 €) pour assurer la gestion complète des barnums (transport, stockage, montage, maintenance, ...) par les employés de la CCSN, dans le cadre d'un règlement d'utilisation par les Communes à revoir
- Installation à l'étude dans les locaux de l'ancienne Céramique (après rafraîchissement des façades) d'espaces pour installer le matériel (cantonniers) de la CCSN et le bureau des trois paysagistes, afin de libérer le bâtiment relai pour une entreprise de menuiserie.

- Mise à disposition du broyeur du SYCTOM (Avril) à envisager
- Climatisation de l'hôtel de la Jonction : à priori non
- Végétalisation mur du quai du port de la Jonction : à voir avec Jonction III
- Halte nautique Decize : formule à revoir (buffet + grill) en liaison avec le réaménagement de la terrasse.
- Halte Fleury : acquisition d'un barnum fixe 30 places à programmer en 2013
- Promenade Gour des Fontaines à Tinte : en attente Conseil Général de la Nièvre.

Par ailleurs, une audition de la Communauté de Communes de Dornes, à sa demande, est prévue en février pour examiner une éventuelle démarche de rapprochement A noter que le calendrier de la carte intercommunale a été assoupli par la Gouvernement et que la Communauté de Dornes, très divisée sur le sujet (possibilité sur Moulins et St-Pierre en plus de Decize), a des compétences peu cohérentes avec celles de la Communauté de Communes du Sud Nivernais (voirie, scolaire, social).

A noter aussi que les premiers arrêts du Conseil d'Etat montrent que les CDCJ (Commissions départementales) ont des pouvoirs limités par rapport à ceux des Communes.

Le Comité de Pilotage du projet de Territoire à soumettre au FDT se réunit régulièrement chaque quinzaine et travaille autour de deux grands axes : développement économique et promotion du Sud Nivernais ; Economie présenteielle et Aménagement de l'Espace. L'Elaboration des fiches de projet se poursuit et leur détail peut être consulté en Mairie.

Enfin, le Conseil communautaire du 10/12/2013 a validé plusieurs décisions dont la mise en place d'un contrat avec la SPL (pour l'exploitation du restaurant et de l'hôtel), le budget de l'Office du Tourisme (OTD : 200 000 €), le plan de financement d'ELODIE (700 872 €) et le programme de voirie Intercommunale (Sougy = l'Usage, la Mouille, Place de l'Eglise, Place du Marronnier).

2013/0014 PREPARATION DOB

Le Maire rappelle aux conseillers que le Conseil doit conduire un DOB (débat d'orientation budgétaire) en février préalablement à l'adoption du budget 2013 fin mars.

Il demande aux conseillers d'y réfléchir afin d'identifier d'éventuels investissements qui pourraient faire l'objet d'un débat, ainsi que d'éventuelles modifications à apporter au budget de fonctionnement.

Pour sa part, le Maire a noté les dossiers suivants :

- l'aire de jeux près d'ELODIE (déjà financée sur reliquats extérieurs)
- les WC publics (à voir en fonction d'ELODIE)
- la reprise des fossés / busages à l'entrée du bourg (3 logements)
- le renouvellement du matériel de l'Espace Numérique
- les renforcements de réseaux pour ELODIE (incendie/SIAEPA, alimentation électrique SIEEEN/ERDF)
- l'assainissement pluvial de la Pourette.

2013/0015 PORTRAIT SOCIO-SANITAIRE DE LA NIEVRE

Un document intéressant sur le portrait socio-sanitaire de la Nièvre peut-être consulté en Mairie.

Il fait apparaître que la Nièvre a une population âgée, en situation socio-économique difficile, des indicateurs de natalité et mortalité élevés, un accès aux soins de proximité et hospitaliers difficiles.

2013/0016 RENFORCEMENT SECRETARIAT

Le Maire expose que quelques dossiers de récupération de créances et subventions n'avancent pas au secrétariat de Mairie, compte tenu de la charge de travail de la secrétaire, qui augmente régulièrement avec la population communale, et aussi avec un incontestable développement des tâches délégués par l'Etat ou liées à la décentralisation (Région, Département).

Afin d'apurer les dossiers précités et de récupérer la trésorerie correspondante, le Maire propose de mettre en place une assistance ponctuelle auprès de la secrétaire de Mairie, qui assurera les tâches quotidiennes du secrétariat sous son contrôle, et permettra à la secrétaire de se consacrer à l'apurement évoqué ci-dessus.

Un détachement d'une personne qualifiée, à trouver auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, devrait pouvoir être organisé sur une durée prévisionnelle d'environ un mois.

Le conseil valide cette proposition et mandate le Maire pour mettre en place l'assistance précitée.

2013/0017 FERMETURE BONNA SABLÀ

La fermeture du site est confirmée pour le 15 mars. Tout le personnel recevra une proposition de mutation interne et rencontrera la DRH le 1^{er} février, les licenciements étant programmés pour le 01/03/2013.

Le matériel sera en grande partie démonté. Par contre le site n'appartient pas à Bonna Sabla, qui loue les locaux à leur propriétaire. C'est donc de ce dernier que dépend l'utilisation éventuelle des locaux, et la création possible de nouveaux emplois.

2013/0018 SOUGY ECOUTE

Les réunions de Sougy écoute ont porté sur les points suivants :

- urgence à faire le curage des fossés, le nettoyage des bas-côtés et les saignées, notamment du côté de la Pourette / la Mouille / l'Usage.
- problèmes de vitesse excessive sur le VC1
- Creux : stationnement sauvage de semi-remorque (avec risque de rupture de canalisation) à combattre (panneaux interdiction + damier sur le sol)
- cyber base / bibliothèque : revoir horaires pour améliorer les heures d'ouverture, réduire le recours aux heures supplémentaires et aux congés de récupération (des adhérents trouvant les périodes de fermeture trop longues lors des congés).

2013/0019 FOURRIERE DEPARTEMENTALE

La cotisation demandée par le Refuge de Thiernay pour gérer le service public de la fourrière départementale s'élève à 0,66 € par habitant (ce qui évite d'avoir éventuellement à financer d'éventuels services ponctuels assez coûteux : 247 € pour un chien, 83 € pour un chat).

Le Conseil valide ce tarif et la somme correspondante sera inscrite au budget 2013.

2013/0020 CONTROLE BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de l'exercice 2012 enregistrées au 11 janvier 2013 s'élèvent à 467 293 € auxquelles s'ajoutent une provision de 29 673 € pour la facture à payer pour les travaux de voirie, soit un total de 497 000 €, pour des dépenses budgétées de 512 500 €, soit une économie de 15 500 €.

Les recettes se sont élevées à 673 000 €, soit un excédent apparent (en première analyse, mais à rectifier sans doute en fonction d'ajustements comptables à préciser) de 176 000 €.

2013/0021 GEFOCALAM

Le budget 2013 est revenu à l'équilibre avec une simulation finalisée sur la base de 48 logements occupés. Le Conseil d'Administration propose au Conseil Général une augmentation de 0,90 € / jour pour l'hébergement et 0,20 € / jour pour les repas.

2013/0022 ETALEMENT LOYERS Mme PERIOT

Le Maire propose au Conseil que deux mois de loyers en retard, actuellement impayés, pour août et septembre 2012, par Nadine Périot soient régularisés par des paiements étalés de décembre 2012 à mars 2013. Compte tenu de l'urgence, il a pris sur lui d'en faire la proposition au Trésor Public le 13 décembre 2012. Le Conseil valide cette proposition et mandate le Maire pour régulariser cet étalement.

2013/0023 ABONNEMENT PORTAIL CDC CYBERBASE

Le Maire propose au Conseil de renouveler l'abonnement annuel de la cyber base au réseau CDC (1 260 € HT) qui permet de garder le lien avec ce réseau, d'être informé d'actualités CDC concernant les TIC, d'avoir accès à de nombreuses ressources (fiche cours, logiciels gratuits, adresses de sites, ...). Karine Fallet, qui a été consultée, l'utilise régulièrement ... mais pourrait s'en passer si la situation financière de la Commune l'exigeait.

Compte tenu de la discussion en cours avec le Conseil Général de la Nièvre (kiosque, création Centre de Ressources), le Conseil valide le maintien de l'abonnement au portail CDC.

2013/0024 PRODUIT DES 3 TAXES

Le produit pour 2012 de la taxe d'habitation s'est élevé à 58 831 € ; pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, le produit s'est élevé à 136 573 € et pour les propriétés non bâties à 16 241 €. Ces trois taxes représentent au total 211 645 €, soit 31,4 % des recettes budgétaires (673 000 €).

2013/0025 SDIS

La contribution communale au budget du SDIS passera en 2013 à 22 570,57 € (contre 22 136,45 € en 2012 et 17 316,85 € en 2011).

On peut espérer que la "réforme" soit désormais terminée et que l'augmentation des coûts redeviendra raisonnable ...

2013/0026 TRAME VERTE ET BLEUE

La MELA (Maison de l'Environnement Loire Allier), dont deux représentantes ont été reçues par le Maire le 16 décembre, procédera à l'identification de toutes les haies et points particuliers du paysage (lavoirs, sources, mares) de l'ensemble de la Communauté de Communes, afin d'en établir la trame « verte et bleue » (avec passage gibier, lieux de mortalité des amphibiens). L'enquête sur le terrain (photographies, contacts avec les agriculteurs) se déroulera avant avril 2013 sur Decize, Avril, Fleury et Sougy.

Le travail très précis (niveau cadastre) complétera les enquêtes Natura 2000, et pourra faire l'objet d'une restitution au Conseil Municipal, voire en réunion publique.

2013/0027 BAREME IAT

Le Maire fait part au Conseil d'un barème pouvant servir de base à l'évaluation individuelle de l'IAT, prenant en compte différents critères (respect des obligations de service, absentéisme, manière de servir, relationnel, disponibilité, sens des responsabilités) : il se propose d'en tenir compte pour la prochaine opportunité (juin 2013).

2013/0028 DEPENSES SOCIALES CONSEIL GENERAL / NOMBRE DE FONCTIONNAIRES

Le Maire fait part au Conseil du classement des départements au niveau des dépenses sociales par habitant : la Nièvre se classe au deuxième rang le plus élevé pour tous les départements français : 420 €, derrière la Seine-Saint-Denis (466 €) : le Cher se situe à 344 €, l'Allier à 309 €, l'Yonne à 379 € et la Saône et Loire à 296 €

Pour le nombre de fonctionnaires pour 10 000 habitants, la Nièvre se situe au 6^{ème} rang (56) loin devant le Cher (42), l'Allier (41), l'Yonne (40), la Saône et Loire n'ayant pas fourni de chiffres.

2013/0029 LAMPADAIRE Mme DENIS

La demande de Mme Denis d'installer un éclairage sur un poteau électrique dans sa propriété n'est pas recevable. Le Maire prendra contact avec elle pour voir, avec sa famille, si une aide familiale est possible (après estimation du coût des travaux par le SIEEEN). Une éventuelle intervention du CCAS pourrait être explorée.

2013/0029 REPARTITION FONCIER BATI

Le Maire fait remarquer la forte inégalité de la répartition de la taxe sur le foncier bâti, qui assure ainsi une forte redistribution de la taxation en fonction des revenus. En haut de la fourchette 5 % des foyers payent 70 % des taxes perçues par la Commune, à l'autre extrémité 35 % des foyers payent 5 % des taxes et 20 % ne payent rien ; au milieu 40 % des foyers payent 35 % des taxes.

2013/0030 PROGRAMME FOSSES / BAS COTES

Compte tenu de la difficulté à définir avec précision le programme de travaux à réaliser sur la voirie communale pour réhabiliter les fossés et les bas-côtés, qui se définit à "l'avancement", il est préférable que ce travail soit réalisé par les cantonniers plutôt qu'à l'entreprise. Le Conseil donne son accord pour que le matériel nécessaire soit loué et demande que ces travaux soient réalisés le plus tôt possible.

QUESTIONS DIVERSES

- Vœux du Maire : environ 70 personnes y ont assisté
- Etang de Rosières : le Maire a un rendez-vous de principe avec le nouveau propriétaire lors de son prochain séjour en France
- Débardage bois : pas de réponse nouvelle de l'Etat à la question posée par Mr Gorce au sujet des dégradations sur les chemins vicinaux
- Festiv'halles : recherche des subventions ...
- Parcelle au Carnat : estimation demandée aux Domaines pour les 150 m² à acheter à Mr Simonin
- Dette CCAS Mlle BEGUIN : le Maire fera une relance à l'intéressée, en liaison avec la procédure légale initiée par le Trésor Public
- Vœux 2013 à la Commune : ils lui ont été envoyés par Mme DUTHOIT, Mr DESMARD
- Remerciements divers pour participation financière reçus de : Ecoute et Vie, Centre Socio Culturel Les Platanes (repas), Prévention Routière, Espérance Canoë Decize – St Léger
- Facturation assainissement Mr Larivé : annulée pour le compteur au 34 route du Bourg (64 m³) : le Conseil donne son accord
- Location Maison Rouge : Mr MAKARAVIEZ a annulé le rendez-vous pris en Mairie
- Location / prêt de l'Eglise : confirmation de la nécessité de l'accord de la Paroisse et de la possibilité d'une redevance domaniale à partager
- Sacs poubelles : distribution le 14 février 2013 (confirmation)
- Prévention routière : prévoir participation financière de 100 € au budget 2013
- Travaux logement Maugendre : ils ont été réalisés par les cantonniers
- Réservoir stockage Totalgaz : faire la signalisation au sol
- Colis de Noël : remerciement de Mme Recullez envoyés à la Commune
- Galette des rois du Dynamic Danse : participation du Maire à la prise de fonctions de Mme Chaloin, nouvelle présidente
- SITS : rentrée scolaire sans difficultés, renouvellement des véhicules, horaires et arrêts respectés, diminution du nombre d'enfants (196 contre 215 en 2011), nouveaux tarifs (75 € / 1^{er} enfant, 51 € pour les suivants)
- Arbres dangereux : le Maire ne peut intervenir que si la propriété privée menacée par l'arbre est ouverte au public
- Station de traitement : rapport Hydrelec confirmant le bon état général et l'absence de dysfonctionnement majeur sur le poste de relèvement (tests d'isolement corrects, huiles correctes, usure normale, automatismes et organes électriques fonctionnant parfaitement)
- Réseau de veilleurs : voir expérience à Grane d'un réseau de veilleurs (CCAS + bénévoles) pour préserver le lien social avec les personnes âgées isolées.

- Taxe additionnelle : la dotation s'est finalement élevée à 7 573 € (pour 7 000 € inscrits au budget 2012)
- Piste d'éducation routière : l'Association Prévention Routière prévoit de la mettre en œuvre le vendredi 01^{er} février
- Litige voisinage abri bois : règlement amiable envisagé au printemps
- Club Loisirs et Amitié (remorque), Mr et Mme Bouaouit et Mr et Mme Dubois (portails) : courriers faits
- Place Louis XVI : pas de suite à la pétition
- SPANC : nouvelle mise en demeure de travaux à Tinte
- Pétition Sauvadet sur la réforme des cantons : pas de suite à donner
- Plantes sauvages comestibles : site disponible (voir en Mairie)
- Assistantes maternelles : liste disponible en Mairie
- Journée départementale « Et toi, t'as kel âge ? » : encore un scandale orthographique !

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à vingt-quatre heures.

Délibérations numérotées 2013/001 à 2013/030

Mr GAUTHERON François

Mr OYON Jean-Louis

Mr DAIGNOT Bernard

Mme BLASZCZYK Josiane

Mr BISSONNIER Dominique

Mme BOUAOUIT Geneviève

Mr DESMARD Olivier

Mr MILLEROT Emmanuel

Mme ROUGET Nathalie